

nerale : « Instruisez nos frères les jacobins, racontez-leur avec des paroles de fer le crime épouvantable commis par l'aristocratie lyonnaise qui s'accroît chaque jour.... Donnez-nous des forces suffisantes et des commissaires sans-culottes, et nous vous répondons du salut de la cité. »

Une adresse, rédigée par Chalier et adressée à la Convention, pour demander l'établissement d'un comité de salut public, le désarmement des suspects, une levée de 8400 hommes pour former une armée révolutionnaire et un emprunt forcé de six millions, fut votée par la municipalité et les corps judiciaires et administratifs réunis.

Mais la Convention en votant le 15 mai un décret défendant l'installation d'un tribunal révolutionnaire à Lyon, et autorisant les Lyonnais à repousser la force par la force, fut loin de répondre aux désirs de Chalier; celui-ci, sentant déjà s'étendre et s'emparer de l'esprit des Lyonnais les idées contre-révolutionnaires qui présidèrent à la journée du 29 mai, amenèrent le siège, et par la suite de terribles réactions, aurait voulu voir adopter les moyens violens qu'il croyait seuls capables d'arrêter les progrès du mal.

Les Lyonnais, pressés par les agens des deux factions, girondiste et royaliste, n'attendaient qu'une occasion pour secouer le joug de la municipalité composée de jacobins, et à la tête de laquelle était Bertrand, l'associé de Chalier, maire de la ville : elle se présenta bientôt. Il s'agissait d'exécuter une loi du 21 mars qui voulait que les assemblées primaires se formassent dans chaque section pour nommer un comité particulier de surveillance; la municipalité qui y avait pourvu d'avance par des citoyens de son choix, conduisit contre les assemblées la force armée, qui les dispersa, et emprisonna les présidens et secrétaires des sections. Aussitôt celles-ci se déclarent en permanence et prennent les armes. La municipalité s'entourait des siens, et le 29 mai, après un combat acharné, les patriotes furent vaincus. Le 30, au matin, Chalier fut arrêté dans son lit, et le tribunal criminel annonça quelques jours après par une proclamation qu'il allait être mis en jugement. Ce fut en vain que la Convention Nationale rendit un décret qui défendait de juger les